

Aperçu

Informations concernant
la 6e révision de l'AI

3



Inside

Une journée type
dans la vie d'un réviseur

6

Actuel

Spida
Séminaires clients 2012

7

L'AI, cible des efforts en matière d'économies

Les déficits élevés et les dettes colossales de plus de 15 milliards de francs font de l'assurance-invalidité la cible permanente des efforts en matière d'économies. La mise en œuvre de la 4e et 5e révision de l'AI a permis de stabiliser le déficit, notamment en réduisant les nouvelles rentes.

La 6e révision a pour but de réintégrer les personnes handicapées dans le monde du travail. Autrement dit, une rente AI n'est plus considérée en premier lieu comme une solution durable mais plutôt comme une passerelle vers la réadaptation. Cette troisième et dernière étape du plan d'assainissement de l'assurance-invalidité comprendra deux volets de mesures. Le premier permettra de réduire de moitié le déficit escompté de l'AI. Le deuxième volet visera à éliminer le déficit restant afin que l'AI puisse assumer financièrement son avenir.

L'AI fournit également des conseils et un suivi aux employeurs. Ainsi, une allocation d'initiation au travail leur sera versée pour compenser financièrement les performances réduites de l'assuré pendant la période d'initiation. Le but recherché étant de permettre aux employeurs de prendre à l'essai les personnes concernées pendant plusieurs mois tout en donnant l'occasion à celles-ci de reprendre pied dans le monde du travail. Si leurs primes d'assurance augmentent en raison d'une réadaptation, les employeurs sont indemnisés.

Franco Kündig
Responsable adjoint
Conseiller à la clientèle Prestations

Actuel

Incidence des coûts de la prévoyance professionnelle sur les PME

Le contrôle des coûts est au cœur des préoccupations de chaque chef d'entreprise. Mais combien sont-ils à prendre en compte la prévoyance professionnelle dans leur analyse? Le potentiel d'économies est pourtant loin d'être négligeable. Des comparaisons montrent qu'il est réaliste de chiffrer à 10% les économies de coûts pouvant être réalisées au niveau du 2e pilier.

Outre les Japonais, les Suisses sont les champions du monde de l'épargne. C'est une bonne chose surtout quand on pense qu'il y a moins d'une génération, le risque de voir la pauvreté des personnes âgées gagner du terrain en Suisse était considérable.

Ce risque a nettement diminué, au plus tard depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle en 1985. La forte augmentation du taux des charges so-

ciales pèse pourtant très lourdement sur le budget des entreprises. La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) a, à elle seule, entraîné une augmentation considérable des charges par salarié. Le contrôle des coûts est d'une importance fondamentale pour tout chef d'entreprise qui l'applique en principe dans chaque domaine de son entreprise. Pourtant, il arrive souvent



→ que précisément le domaine coûteux de la prévoyance professionnelle ne soit pas examiné en détail. Entre 10 et 15% environ de la masse salariale sont transférés dans la caisse de pension. Une grande partie de cette somme ainsi que les intérêts y afférents sont accumulés pour servir de base au versement de la rente de vieillesse.

La part restante présente néanmoins un énorme potentiel d'économies. Il ne s'agit toutefois en aucun cas de réduire les prestations assurées en cas d'invalidité et de décès.

Le marché fixe le prix

La prévoyance professionnelle se compose en principe de trois éléments:

- le processus d'épargne pour la constitution de prestations de vieillesse.
- le processus de gestion des risques pour couvrir les risques d'invalidité et de décès.
- le processus de contribution aux frais d'administration pour la mise en œuvre de la prévoyance.

Chacun de ces éléments engendre des coûts, à savoir des primes ou des cotisations dans le cas de la prévoyance professionnelle. Le marché joue un rôle décisif pour le prix d'une marchandise. Le marché de la prévoyance professionnelle compte de nombreux participants. La concurrence qui en résulte a pour résultat, entre autres, de faire fortement varier les cotisations de deux éléments sur trois de la prévoyance professionnelle, d'un prestataire à l'autre. Il s'agit en l'occurrence des cotisations à l'assurance-risque et des contributions aux frais d'administration. Des comparaisons montrent qu'à la Spida Fondation de prévoyance pro-

fessionnelle, la part des cotisations d'épargne dans le total des cotisations est supérieure à la moyenne par rapport aux fondations collectives des compagnies d'assurance vie, pour des prestations identiques en cas d'invalidité et de décès.

Il est surprenant de voir que l'on peut tout à fait augmenter l'épargne, sans que cela n'ait d'effets négatifs sur les prestations. Il est donc relativement facile de réduire d'environ 5 à 10% les cotisations aux caisses de pension, ce qui peut rapidement équivaloir à 1% de la masse salariale. Lorsque l'on pense aux négociations salariales souvent ardues au cours desquelles les parties se disputent pour obtenir 0,5 ou 1% de plus, on a du mal à comprendre pourquoi de nombreuses entreprises ne procèdent pas régulièrement à une vérification de ce type de coûts.

Qui en profite?

Les employeurs et les salariés en profitent de la même manière. Étant donné que les contributions à la prévoyance professionnelle sont supportées à 50% par les employeurs et à 50% par les salariés, une solution plus économique ne décharge pas seulement le budget des entreprises, mais aussi celui des familles. À ceci s'ajoute un potentiel de motivation non négligeable.

Quels facteurs plaident en faveur de la Spida Fondation de prévoyance professionnelle?

- Nos plans de prévoyance sont conçus sur mesure pour les entreprises du secteur du bâtiment.
- Nous assurons les entreprises quelle que soit leur taille.
- Nous réduisons au minimum les

charges administratives, notamment grâce à notre portail en ligne.

- Nous renonçons résolument aux démarches, à la fois coûteuses et laborieuses, visant à clarifier des questions de santé.
- Nos taux de conversion du capital en rente restent relativement élevés et attrayants.
- Chez nous, à la Spida, vous avez un interlocuteur personnel.

L'engagement du chef d'entreprise est requis

Le chef d'entreprise est en général sollicité pour poser les jalons en vue d'un meilleur rapport qualité-prix. À cet égard, il faut tenir compte du fait que les représentants des salariés sont intégrés dans le processus de décision. Les conseillers clients de la Spida Fondation de prévoyance professionnelle se feront un plaisir de vous soumettre une offre gratuite et sans engagement.

Uwe Brandt

Membre de la Direction

Actuel

Spida Fondation de prévoyance professionnelle

- Créée en 1978
- Fondation à but non lucratif
- Nombre d'entreprises adhérentes: 1'335
- Nombre d'assurés actifs: 8'055
- Nombre de bénéficiaires de rente: 1'100
- Taux de couverture (approx.): 104%

Informations importantes concernant la 6e révision de l'AI

La 6e révision de l'AI marque le début de la troisième et dernière étape du plan d'assainissement de l'assurance-invalidité (AI). Le premier volet (révision 6a) permettra de réduire de moitié le déficit escompté de l'AI à la fin du financement additionnel. Le deuxième volet (révision 6b) a pour but d'éliminer le déficit restant afin que l'AI puisse assumer financièrement son avenir après expiration du financement additionnel.

Le but de l'AI est d'augmenter, en l'espace de six ans, la capacité de travail de quelque 17'000 bénéficiaires de rente AI dotés du potentiel correspondant, afin qu'ils réintègrent le marché du travail ou puissent développer leur activité actuelle. L'adage «rente un jour, rente toujours» est remplacé par le principe «la rente, une passerelle vers la réadaptation».

L'assurance-invalidité sera désormais dotée d'instruments plus efficaces favorisant la réinsertion des personnes handicapées dans la vie active. Une base essentielle sera ainsi créée pour que les employeurs apportent eux aussi une plus grande contribution à la réinsertion.

En outre, la nouvelle contribution d'assistance permettra à un plus grand nombre de personnes handica-

pées d'organiser elles-mêmes les soins et l'assistance dont elles ont besoin et de mener une vie autonome à domicile. Cette prestation profitera aussi aux parents d'enfants nécessitant des soins importants.

Le premier volet de mesures (révision 6a entrée en vigueur le 1er janvier 2012) comprend les éléments suivants:

- une révision des rentes axée sur la réadaptation;
- une contribution d'assistance;
- des baisses de prix dans le domaine des moyens auxiliaires

Réadaptation:

L'AI accompagnera activement les nouveaux bénéficiaires de rente afin de mieux exploiter leur éventuel poten-



Aperçu

3

Impressum

Magazine d'information gratuit destiné à notre clientèle, Spida Fenêtre paraît 2 à 3 fois par an. L'impression ou la reproduction des contenus, sous quelque forme que ce soit, y compris celle d'extraits, n'est pas autorisée sans notre accord écrit.

Rédaction

Nives Tausend, Lara Branda, Simone Wipf, Uwe Brandt, Daniel Schibig, Franco Kündig, Werner Marti

Plus

Michael Lips, Revisor Spida

Spida, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich, téléphone 044 265 50 50, téléfax 044 265 53 53
Courriel fenster@spida.ch
Site web www.spida.ch

Concept
medialink, Zurich

Impression
Zofinger Tagblatt AG, Zofingen

© Spida | 04-2012



→ tiel de réinsertion et les préparer à un retour complet ou partiel à la vie active. Mais, elle cherchera aussi à aider surtout les personnes touchant une rente AI depuis un certain temps à réintégrer le monde du travail.

Vue d'ensemble des nouveaux instruments de réadaptation introduits par la révision 6a:

- Les bénéficiaires de rente AI continuent de percevoir leur rente pendant l'exécution des mesures de réinsertion.
- L'AI encadre étroitement les assurés pendant la réinsertion et les soutient activement. Elle leur fournit aussi des conseils et un suivi pendant trois ans au plus après leur réinsertion réussie.
- L'AI fournit également des conseils et un suivi aux employeurs pendant maximum trois ans après la réinsertion réussie de l'assuré.
- Les employeurs touchent une allocation d'initiation au travail qui compense financièrement les performances réduites de l'assuré pendant la période d'initiation.
- Pendant trois ans, l'employeur et l'ancien bénéficiaire de rente AI bénéficient d'une protection financière pour le cas où ce dernier tomberait malade après avoir été engagé (prestation transitoire).
- Pendant cette période de protection de trois ans, la caisse de pension précédente de l'assuré reste compétente afin qu'aucun problème d'assurance ne se pose en cas de rechute.
- Un placement à l'essai de plusieurs mois permet aux employeurs de tester un assuré, cette mesure

aidant aussi ce dernier à reprendre pied dans le monde du travail.

- Les employeurs sont indemnisés si leurs primes d'assurance augmentent en raison d'une réadaptation.

Une première étape consiste à clarifier si les mesures de réadaptation pourraient s'avérer prometteuses. Si c'est le cas, on procède à une analyse approfondie au cours d'une deuxième étape: dans le cadre d'un «assessment» (évaluation/estimation), la situation personnelle, médicale, sociale, professionnelle et financière de l'assuré est évaluée. Si l'office AI conclut que la capacité de travail du bénéficiaire de la rente pourrait être améliorée s'il était soutenu par des mesures appropriées, il élabore alors avec celui-ci un plan de réadaptation.

Enfin, une base légale est créée pour vérifier et adapter les rentes courantes octroyées avant le 1er janvier 2008 en raison de troubles somatoformes douloureux, d'une fibromyalgie ou d'une pathologie similaire. Cette réglementation vise l'égalité de traitement avec les personnes qui, depuis l'entrée en

vigueur de la 5e révision de l'AI, ne touchent plus une rente que dans des cas exceptionnels basés sur de tels symptômes cliniques. Lorsqu'une personne touche une rente depuis un certain temps, il faut toutefois tenir compte au cas par cas de la situation particulière lors de la vérification avant de décider, sur cette base, si une adaptation paraît appropriée dans le cas précis. Pour les personnes de 55 ans et plus ainsi que pour celles qui touchent une rente depuis plus de 15 ans, une garantie de la poursuite du versement est prévue étant donné qu'une réinsertion n'est, de fait, plus envisageable dans ces cas-là.

Dans tous les autres cas, si la rente est réduite ou supprimée, les personnes concernées ont droit à des mesures de réinsertion pour une durée maximale de deux ans.

La règle de protection de trois ans, en cas d'échec de la réinsertion, constitue un élément central de la révision des rentes axée sur la réadaptation. Si la capacité de travail baisse de nouveau pour des raisons de santé, l'AI octroiera rapidement et simplement une pres-



→ tation transitoire et réévaluera le taux d'invalidité.

En ce qui concerne le 2e pilier, la révision prévoit que la personne concernée reste dans tous les cas assurée auprès de son institution de prévoyance pendant ces trois ans, y compris en cas de nouvelle baisse de capacité de travail pour raison de santé; de plus, elle conserve, vis-à-vis de cette institution, tous les droits liés à la qualité d'assuré invalide (notamment en matière de prestations d'invalidité et de survivants et de maintien du compte vieillesse).

Cette solution joue un rôle important aussi bien pour l'assuré que pour les employeurs, pour les raisons suivantes:

- Étant donné que l'AI versera rapidement une prestation transitoire en cas de nouvelle baisse de capacité de travail pour raison de santé, l'employeur ne sera pas tenu de déclarer le cas à son assurance d'indemnités journalières, ce qui le protégera d'éventuelles augmentations de primes ou d'une résiliation de sa police.
- En cas d'échec de la réinsertion, l'assuré bénéficiera pendant trois ans de prestations financières quasiment similaires à celles qu'il aurait perçues s'il n'avait pas osé opter pour la réadaptation.
- Étant donné que l'institution de prévoyance précédente reste compétente pour l'assuré pendant une période de protection de trois ans, les employeurs permettant à l'assuré de se réinsérer ne seront pas confrontés pendant cette période aux difficultés liées au rattachement

du salarié à leur propre institution de prévoyance.

Contribution d'assistance pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées

La contribution d'assistance est une nouvelle prestation mise en place pour les personnes handicapées. Elle permet aux adultes ayant droit à une allocation pour impotent, d'organiser de manière plus autonome l'assistance dont ils ont besoin, d'engager eux-mêmes une aide à domicile pour pouvoir rester vivre chez eux et s'intégrer dans la société et la vie professionnelle. Pour pouvoir financer cette aide, l'AI verse un montant de CHF 32.50 l'heure. La contribution d'assistance leur permet de mener une vie plus autonome, soulage leurs proches et rend inutiles les séjours en foyer.

De nouveaux montants d'allocations pour impotent sont prévus pour les assurés qui vivent dans un foyer suivant le degré d'impotence:

- Degré grave CHF 464
- Degré moyen CHF 290
- Degré faible CHF 116

Les assurés mineurs n'ont droit à une allocation pour impotent que les jours auxquels ils restent chez eux.

La contribution d'assistance sera accordée aux mineurs pour leur permettre de suivre une scolarité normale. Les enfants et adolescents nécessitant des soins importants, prodigués plutôt à la maison qu'en institution, y auront également droit.

Cette prestation soulagera les parents et apportera une solution au fait que l'AI ne prend plus en charge les soins à

domicile non médicaux prodigués aux enfants, suite à un arrêt du Tribunal fédéral de 2010.

Concurrence accrue dans le domaine des moyens auxiliaires

Les trois instruments dont dispose l'AI pour la remise de moyens auxiliaires (conventions tarifaires, fixation de montants maximaux et remboursements forfaitaires) sont inscrits dans la loi et complétés par une procédure d'adjudication (appel d'offres). Ce quatrième instrument sera utilisé s'il s'avère que les trois autres ne permettent pas l'approvisionnement en moyens auxiliaires simples et adéquats au prix le plus avantageux possible. Le but de la procédure d'adjudication est de renforcer la concurrence entre les fournisseurs et de permettre l'approvisionnement en moyens auxiliaires de qualité à prix avantageux (envisageable pour les appareils auditifs, par ex.).

D'autres mesures visant à assainir durablement l'assurance-invalidité sont prévues dans le cadre de la révision 6b, actuellement débattue au Parlement. L'objectif est que l'AI soit entièrement assainie et qu'elle ait résorbé l'intégralité de sa dette d'ici à 2025.

Franco Kündig

Responsable adjoint

Conseiller à la clientèle Prestations

Source :

Office fédéral des assurances sociales

Au service de la Spida

Une journée type dans la vie d'un réviseur

Inside

6

J'ai pris mes fonctions de réviseur à la Spida en janvier 2005. Au cours des 7 dernières années, beaucoup de choses ont changé. Les contrôles réalisés auprès des employeurs peuvent désormais être effectués plus efficacement grâce à l'utilisation d'outils de travail ultramodernes et d'interfaces avec les serveurs et ordinateurs.

Une journée type n'existe pas dans la vie d'un réviseur. Chaque jour est différent dans la mesure où je me rends quotidiennement chez de nouveaux clients quelque part en Suisse. Ma journée de travail commence en général à 6 heures du matin. Je pars en voiture de mon domicile à Zurich et bois mon premier café en cours de route - le plus souvent sur l'autoroute - lis les journaux et réfléchis à un certain nombre de points et à ce qui m'attend aujourd'hui.

À 8 heures, j'arrive chez le client. Je connais la plupart d'entre eux de contrôles précédents ou d'un séminaire clients organisé par la Spida à l'occasion duquel j'ai pu faire leur connaissance.

La plupart des clients m'offrent un café au début de la révision, ce que j'apprécie beaucoup. On commence par un bref entretien informel, discute du cours des affaires et vérifie que les dossiers sont complets. La plupart des clients me donnent l'impression de beaucoup apprécier notre caisse de compensation ainsi que le travail et les conseils du réviseur et des conseillers à la clientèle. Je communique en permanence et ouvertement avec les clients. Lorsqu'un bureau individuel ou une salle de conférences est mis à ma disposition pour effectuer les contrôles chez les employeurs, je laisse toujours la porte ouverte. Les cachotteries, ce n'est pas mon truc.

En règle générale, je contrôle les 4 à 5

dernières années. Les documents dont j'ai besoin pour cela sont les livres de salaires, des tableaux Excel ou des listings de la comptabilité des salaires. Je vérifie alors si les montants de salaires déclarés sont identiques à la comptabilité des salaires, si tous les collaborateurs assujettis à l'AVS ont été déclarés et inscrits avec le salaire correct. Étant donné que la Spida est mandatée par la SUVA, je contrôle en même temps aussi les déclarations de la Suva. Pour finir, je vérifie que la comptabilité des salaires concorde avec la comptabilité financière. La vérification d'une année peut aller vite dans certains cas, mais

peut parfois aussi durer très longtemps. Cela dépend de la gestion et de la documentation du client qui servent de fil conducteur à la progression de ma vérification effectuée sur place.

Lorsque la révision est terminée, je discute avec le client du résultat des constatations que j'ai faites dans le domaine de l'AVS et de la SUVA. Le fait est qu'environ 75% de toutes les révisions révèlent des écarts. Cependant, la constatation d'écarts n'implique pas forcément de procéder uniquement à des compensations. Il arrive souvent aussi que nous puissions accorder au client des remboursements de primes, par exemple lorsque des allocations journalières exemptées de primes n'ont pas été prises en compte lors de la déclaration de l'attestation de salaire



Mme Monika Kessler-Gemperle, Alex Gemperle AG, Hünenberg | Michael Lips, Revisor Spida →

→ AVS. Les entretiens finaux peuvent durer entre 5 minutes et 2 heures.

Au cours des 7 dernières années, j'ai effectué environ 1'750 contrôles. Je n'ai jamais eu l'impression qu'un client voulait délibérément ne pas déclarer un salaire. Les écarts relevés résultent du fait que les clients ne savaient pas qu'un élément constitutif du salaire est assujéti à l'AVS ou qu'ils ont omis de déclarer des bonus comme supplément de salaire lors de la déclaration ultérieure. Nos clients sont des hommes d'affaires simples et honnêtes et j'apprécie ces valeurs.

De retour chez moi, je traite le contrôle effectué ce jour, imprime les rapports nécessaires et clos le dossier. Puis, j'enchaîne avec l'étude du dossier de la révision prévue pour le lendemain. J'examine les dossiers de la Suva et inscris déjà dans mon fichier Excel les premières vérifications à effectuer. J'y consacre encore 30 à 60 minutes environ, puis termine ma journée de travail.

Michael Lips
Réviseur

Actuel

Actuel

7

Réunions d'information

Spida Séminaires clients 2012

Séminaires clients (1 journée)

Présentation des institutions Spida, comptabilité des salaires, décompte annuel AVS et SUVA, prestations de l'AVS et de l'AI, prévoyance professionnelle, prévoyance privée

Participants visés

Toutes les personnes intéressées de notre cercle de clients et de partenaires

Intervenants

Des chargés de cours, réviseurs, spécialistes de l'AVS/AI et de la LPP et des conseillers en prévoyance et en patrimoine financier

Durée

1 journée, de 9h00 à 17h00 environ

Dates

Vendredi 19 octobre 2012 au Seedamm Plaza, Seedammstrasse 3, 8808 Pfäffikon (SZ)
<http://www.seedamm-plaza.ch/>
Date de clôture des inscriptions: 30.04.2012

Séminaires sur la planification de l'avenir post-professionnel (2 jours, nuitée comprise)

Informations complètes sur la planification de l'avenir post-professionnel. Présentation des domaines de prestations de l'AVS, de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance privée, y compris les questions fiscales, le droit des régimes matrimoniaux et le droit successoral, les questions de logement et de vie pour les personnes âgées. Indications de base concernant la résolution de conflits à l'âge de la retraite et les moyens de se maintenir en bonne santé et en forme en vieillissant.

Participants visés

Des personnes de notre cercle de clients et de partenaires âgées d'env. 55 ans et plus (accompagnées éventuellement de leur partenaire).

Intervenants

Des chargés de cours, des spécialistes de la Spida en matière d'AVS et de prévoyance professionnelle, un avocat, un coach spécialisé dans la résolution de

conflits, un spécialiste du domaine de la santé, des conseillers en prévoyance et en patrimoine financier

Durée

2 jours, vendredi de 8h30 à 17h00 et samedi de 8h30 à 14h30 environ

Dates

Vendredi 20.04.2012 et samedi 21.04.2012
Romantik Hotel Säntis, 9050 Appenzell
Vendredi 29.06.2012 et samedi 30.06.2012
Hotel Krone, 5600 Lenzburg

Inscription

Pour obtenir le formulaire d'inscription, consultez la rubrique Séminaires clients de la Spida sur le site www.spida.ch ou demandez-le directement à la Spida.

spida.

Pour une vie plus libre



38

62

La caisse de pension de votre segment professionnel. Indépendante et flexible, Spida Fondation de prévoyance propose aux petites et moyennes entreprises des solutions sur mesure. N'hésitez pas à solliciter sans engagement une offre gratuite. Nous optimisons votre prévoyance!

- Faibles cotisations
- Charge administrative minimale
- Facturation à terme échu
- Frais de gestion réduits
- Taux de conversion du capital en rente intéressants
- Retraite anticipée

Spida
Fondation de prévoyance
professionnelle
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
Fax 044 265 53 53
info@spida.ch
www.spida.ch

8

Jeu-concours: gagnez un chèque REKA d'une valeur de 100 francs!

MOU- CHARDS ROUTIER	DIVER- GENTES COUFFIN	VIVE RADIUS	VRAIS NÉO- DYME	PÉPITE RÂPA	FLAQUE REFUGE SAISON	PLANTE VIVACE MATELOT	BATEAU JOIE
ZEU- ZÈRES SÉLECT	7				COR- ROSIF SUR LA CROIX		
		SOURI- CIÈRE	LACTÉE TITRE RUSSE				REFROI- DISSE
FA- BLIERS MUSES			2	ÉCLOS TEST		EXAMEN	
				ERBIUM COR- RECTION		DONC SODIUM	4
DÉVAS- TERAS	ÉTUI CIR- CULES		BOIS BRÛLÉ PALMIER			PATRIE DE ZÉNON OINDRE	
	3				ANTRE ASSISTE		VOIES
ÉCHAN- TILLON DROGUE			CAUSE DUPENT			SANS APPRÊT	CHOIX DANS
		MUE PAR LE VENT COURT COURS			6		MŒURS SUR LA BRESLE
ALCA- LOÏDE CRACK			8	SANS LE SOU			
		NOURRIR					ÉLIMÉ
							5

Solution
Mots croisés
Numéro 34:
Affiche

Ont gagné des chèques REKA d'une valeur de 100 francs:

Ernst Michel,
8044 Zürich;
Hermann Galli,
3252 Worben;
Natascha Rumo,
1753 Matran

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Reportez la solution sur la carte-réponse annexée et envoyez-la jusqu'au 31. mai 2012. Bon amusement! Le recours juridique est exclu.